

table ronde 3 :

Pour des familles marocaines

**Espaces d'égalité, d'inclusion, de sécurité et de
solidarité**

Casablanca le 19 octobre 2022

Nouzha Skalli

Bienvenue et Remerciements

au nom d'AWAL : 3e table ronde

- A vous tous et toutes pour avoir répondu à notre invitation de participer à cette table ronde organisée par AWAL avec l'appui de la fondation Friedrich Eberth Batirtze Eguilus Herera
- **Dans le cadre du projet : « Pour des familles marocaines, Espaces d'égalité, d'inclusion, de sécurité et de solidarité »**
- Représentants et représentantes d'Institutions nationales
- Le Ministère de la Justice représenté par Mme Fatima Barkan
- Le Ministère de la solidarité et de l'insertion sociale, Mr Yacine Ouaouicha
- Le Ministère public représenté par
- L'Observatoire National des droits de l'enfant
- Le bureau de l'Etat civil de Hay Hassani, Mr Abdelaziz DARRAZ Mme Fatima Mabchour
- Association partenaire : ENNAKHIL MArrakech :
- Association partenaire de notre projet l'AMDF Najat Razi
- Associations féminines/ féministes amies et partenaires que je ne citerai pas toutes de peur d'en oublier
- Mais aussi des sociologues et des experts de haut niveau que je salue dont
- Les chers experts ayant accompagné notre projet:
- Farida Bennani
- Abdelwahab Rfiki

Contexte très particulier marqué par le discours du trône du 30 Juillet 2022

- Annonce solennelle par SM le Roi Mohammed VI d'un nouveau chantier de réforme en faveur des droits des femmes et de l'égalité: l'occasion de la fête du trône donne un signal fort de l'importance accordée à ces réformes
- Promouvoir l'égalité et la parité : personne n'a le droit de priver les femmes de leurs droits consacrés par la constitution!
- A corrigé l'idée comme quoi la place des femmes serait à la maison : les femmes doivent pleinement participer à l'économie et au développement : condition sine qua non pour que le Maroc continue à progresser
- étude du MEF avec ONU femmes : le cout des inégalités : représente 39% du PIB par habitant
- Enfin l'annonce de la mise en place des institutions constitutionnelles APALD et Conseil consultatif de la famille et de l'enfance
- Ce sont de paroles porteuses de beaucoup d'espoir après les dix années d'immobilisme relatif qu'a connu notre pays, en matière de droits des femmes et d'égalité, notamment à l'égard des propositions et du plaidoyer de la société civile
- Cette période incluant hélas une précarisation accrue des femmes due au COVID 19 , malgré le fait que les femmes ont été aux premières lignes de la lutte contre le COVID.

Un ensemble de mesures très louables dans le programme gouvernemental

- Généralisation de la protection sociale,
- Allocations de naissances au profit des familles nécessiteuses
- Généralisation des allocations familiales
- Assurer un revenu de dignité pour les personnes âgées et
- Soutien aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées.
- **L'efficacité de ces mesures nécessite une analyse de genre à laquelle nous devons tous et toutes être attentifs**
- **Il est indispensable d'adapter les politiques publiques à la réalité sociale des familles marocaines qui est très loin de ressembler à cette famille stéréotypée ou ce sont les hommes qui entretiennent des femmes sensées être dans l'inaction pour attendre les revenus du mari et père**

L'espoir est là

- bannir véritablement les injustices et les discriminations contre les femmes et les fillettes au Maroc à travers des législations égalitaires **CODE DE LA FAMILLE ET CODE PENAL**
- harmonisée avec la constitution de 2011 et les engagements de l'Etat à travers les conventions des droits humains notamment la CEDAW et la CDE,
- Pour que les familles marocaines puissent effectivement devenir des espaces d'égalité, de solidarité, de sécurité et d'inclusion envers tous les membres de la famille et dans leur diversité.
- En plus des espaces d'éducation à l'égalité pour permettre aux garçons et aux filles d'être élevés avec les valeurs de respect mutuel, d'égalité et de non-violence.
- De telles législations doivent se baser sur la connaissance de la réalité des familles : le HCP a un rôle essentiel à jouer

Notre projet concerne les familles nous y travaillons depuis plusieurs mois

- Nous avons constaté que les rôles de la famille est souvent exalté dans le discours public : éducation, solidarité, sécurité de tous et toutes et surtout des plus vulnérables etc...
- Quelle sont les politiques publiques à l'égard des familles ?
- Mais connaît-on vraiment cette famille dont on parle? Quelle est sa réalité, ses évolutions?
- Sur qui repose-t-elle ? A-t-elle les moyens de jouer ses rôles?
- Étude 1995 HCP, depuis plus rien sur la famille, on parle des ménages: cela évite peut être d'avoir à approfondir la réalité des familles et à briser des tabous, sur les mères célibataires, les enfants nés hors mariage, et cela tranche avec la qualité du travail régulièrement réalisé par le HCP
- Le HCP nous dit que les deux tiers des familles sont des familles nucléaires
- La composition des autres familles est dite complexe : comporte notamment une proportion de mères célibataires, des couples mariés avec la Fatifa , en plus des femmes divorcées, veuves, « suspendues » , des femmes âgées seules, dans une grande vulnérabilité
- Une grande étude actuellement en préparation
- Nous avons été inspiré.e.s par une étude présentée par ONU femmes : les familles dans un monde en changement 2019/2020
- 38% des ménages seulement dans le monde sont classiques
- 56% dans la zone WANA

Nécessité d'approfondir la connaissance et de plaider pour des réformes globales

- Faire une analyse des rôles dévolus aux familles et répertorier les obstacles juridiques et socio-économiques qui empêchent l'espace familial de garantir l'égalité, l'inclusion, la sécurité, la solidarité et le bien être pour tous ses membres. Les enjeux au-delà des droits humains des personnes, sont très importants pour le progrès social et le développement humain durable de notre pays.
- la question suivante est donc posée: les politiques publiques sont-elles orientées vers les besoins des familles pour leur permettre de jouer leur rôle de solidarité et de cohésion sociale ou sont-elles davantage axées sur les individus avec davantage une approche patriarcale qu'une approche droits humains.
- Cela concerne la protection contre les violences faites aux femmes
- L'égalité en droits au sein des familles, La garantie du domicile, du revenu pour la famille etc....
- Il est nécessaire de mener un travail conceptuel pour reconnaître la réalité plurielle telle qu'elle est dans un monde en mutation et non une réalité stéréotypée qui correspond de moins en moins aux situations actuelles.
- Nous avons voulu connaître de près la réalité du terrain dans plusieurs régions du pays

Nous avons identifié 4 axes prioritaires et organisé 4 focus groups de terrain dans quatre régions du pays puis 4 tables rondes

- Focus group organisés en partenariat avec association luttant pour les droits des femmes dans différentes régions du Maroc
- Réunissant un échantillon de femmes vivant des situations diverses et souvent difficiles
- Dirigés par des experts que nous remercions pour leur engagement
- Mariage des mineurs: Pr Farida Bennani à Marrakech
- La reconnaissance de la réalité plurielle des familles: Pr Jamal Khalil Casablanca
- Le double référentiel : Pr Abdelwahab Rfiki : Meknes
- Protection sociale: Pr Yasmina Bennis à El hoceima
- L'organisation de quatre tables rondes de réflexion pour approfondir le débat autour des conclusions recueillies des focus group et formuler des propositions et recommandations . avec des représentants d'institutions et des acteur-e-s de différents milieux , universitaires, médias, politiques culturels, artistiques et associatifs.
- **Des recommandations très importantes**

Les deux premières tables rondes

- **1- L'élargissement de la reconnaissance des familles dans leur diversité** comme c'est le cas des femmes «suspendues», des mères abandonnées ou mères célibataires, des femmes seules, des familles recomposées, des couples mixtes (veuves non musulmanes privées d'héritage et exigence hypocrite d'une conversion à l'Islam pour les prétendants non musulmans au mariage avec une femme musulmane), les familles kafiles et les enfants makfoul.
- **2. Les inégalités hommes femmes et la question du double référentiel entre les conventions internationales et le référentiel religieux qui nous ont permis de mettre en avant sur la** nécessité de mettre un terme aux paradoxes entre le référentiel du FIKH, source claire de régression et la nécessité pour le Maroc de tenir ses engagements contenus dans les conventions internationales ratifiées par le Maroc et notamment la CEDAW et la CDE en apportant des solutions effectives aux injustices subies par les femmes et les filles.
- Tout en relevant que les inégalités ont un coût très important en termes de droits humains des femmes et en termes de développement humain pour notre pays
- **Des recommandations très importantes**

Table ronde la troisième :

Animée par Professeur Farida Bennani

- **3. le mariage subi par les fillettes ou pédo-mariage : violation des droits de l'enfant**
 - **Malgré l'art 19 du Code de la famille de 2004 âge du mariage 18 ans**
 - **et presque trente ans après l'adhésion du Maroc à la CIDE, et engagement CEDAW égalité des sexes**
- **Et 11 ans après la constitution : Article 19 égalité des sexes**
- **Et article 32:**
 - **Protection de la famille garantir sa stabilité**
 - **Protection de tous les enfants**
 - **Droit à l'enseignement**
- **des fillettes privées de leur enfance, privées d'école, privées du droit de construire leur avenir exposées toutes formes de violence et d'abus et privées aussi du droit de contribuer aux progrès et au développement de leur pays**
- **Un crime commis dans le cadre de la loi ou en toute impunité par des individus qui contournent loi en recourant au mariage traditionnel (orfi)**
- **Malgré l'article 484 du code pénal qui punit à la prison de 2-5 ans l'attentat à la pudeur sur les mineurs même sans violence (hatk el 3ard)**

- Le mariage des mineures, comme la privation de scolarité : c'est couper les ailes des filles et les empêcher de voler:
- Malala Yousafzai, jeune pakistanaise, la plus jeune personne ayant obtenu le Prix Nobel de la paix en 2014 à 17 ans à peine.
- symbole de la lutte pour l'éducation des filles:

**Ne coupez pas les ailes à vos filles
laissez les prendre leur envol !**

Quelles sont les raisons et quelles sont les pistes de réforme

- Réformes législatives? Pénalisation du mariage des mineures
- Pénalisation de la déscolarisation des filles?
- En relation avec la généralisation des allocations familiales
- La question de la différence d'âge se pose: le HCP L'écart d'âge entre les époux s'est établi à 7,9 ans en 2018, en augmentation par rapport à 2004 et 2011.
- En ajoutant qu'il s'agit d'une dimension sociodémographique qui n'est pas sans impact sur le statut de la femme notamment dans les rapports de genre puisque l'homme cumule le pouvoir d'être masculin et celui d'être plus âgé.
- Qu'en est il pour la différence d'âge avec des filles mineures?
- Qu'en est il du cumul mariage avec une mineure et polygamie?
- **Qu'en est-il de la question idéologique ? Qui refuse l'autonomisation des filles qui limitent les femmes à leurs fonction reproductive?**

La parole à

Mme la Professeur Farida Bennani

- **Nous avons besoin de partager nos analyses et nos informations et d'élaborer ensemble des recommandations qui nous servirons de base pour mener un plaidoyer auprès des décideurs**
- **Et une campagne de sensibilisation du public**
- Professeur Farida Bennani nous parlera du vécu des femmes et des filles qui ont subi ce fléau du mariage subit des fillettes ou qui l'ont cotoyé à travers les quatre focus groups de Marrakech, Casa, Al Hoceima et Meknes.
- Elle partagera aussi avec nous quelques unes des réalités de terrain qu'elle a rencontré durant ses recherches et **des recommandations qui en ont émané**
- Nous échangerons tous ensemble pour dégager des recommandations permettant de mettre fin à ce fléau inacceptable dans le Maroc du 21 eme siècle
- Le point de vue des pouvoirs publics Ministère de la Justice, ministère de la solidarité et la famille, ministère public ONDE etc...

- **Je donne la parole à Mme la Professeur FARIDA BENNANI**
- **Le débat sera modéré par la militante Rachida Tahri Secrétaire générale d'AWAL**

Cette réflexion doit identifier les réformes nécessaires pour l'atteinte de nos objectifs

- Réforme profonde du Code de la famille dont qui devrait déjà porter un nom plus ouvert aux réalités sociales des familles marocaine dans leur diversité et qui doit concerner la mise en œuvre de l'égalité dans toutes ses dispositions
- Réforme profonde du Code pénal pour se conformer aux valeurs et la philosophie proclamées par la Constitution marocaine et qui offre toutes les garanties pour la prévention des violences faites aux femmes et aux filles, leur protection et leur prise en charge ainsi que la punition effective des auteurs de violence. Il s'agit en fait de traquer toutes les législations discriminatoires : qui ne punissent que les femmes: comme le 490, l'avortement etc...
- Le grand chantier social annoncé dans notre pays ainsi que l'ensemble des politiques publiques dans tous les domaines doivent se conformer à ces mêmes valeurs énoncées ci-dessus et garantir un égal bénéfice de ces politique pour l'ensemble des marocaines et des marocains sans aucune discrimination directe ou indirecte

Etude ONDH 2020 sur les discriminations intersectionnelles des femmes au Maroc

- Certaines catégories: à l'intersections de discriminations multiples non prises en compte
- Le rapport considère qu'il faut **en plus** analyser les disparités entre différents groupes de femmes et de filles
- Car les femmes et les filles dans le rural subissent des discriminations multiples ou privations cumulées , peu ciblée dans les politiques publiques et qui nécessitent une approche intersectionnelle
- D'autres rapports ont été produits par différents organismes nationaux et agences des Nations unies
- Cette étude a ciblé cinq problématiques : accès à l'éducation, accès aux soins de santé, accès à l'emploi, le mariage précoce et la violence faite aux femmes
- elle nous fournit des données quantitatives sur le mariage précoce et nous présente les résultats de focus groupe pour en présenter une approche qualitative
- Ne pas oublier que les filles victimes de mariage précoce sont au cœur de ces disparités multiples
- Etude réalisée avec le soutien de l'ONU femmes s'inscrit en parallèle avec les ODDs et le programme de développement durable à l'horizon 2030

Données chiffrées: mariage précoce : deux conclusions

- Taux national de mariage des mineures est de 19,5%:
- 13,9% de filles issues de ménages urbains riches
- 28,3% des ménages les plus pauvres (**ça va jusqu'à 38,2% pour les familles les plus pauvres de la région de Marrakech**) :
- Ces chiffres nous disent deux choses : la pauvreté, l'appartenance au milieu rural et d'autres facteurs de privations: accès à l'éducation et aux soins de santé, la violence et les discriminations multiples exposent davantage ces filles au mariage des mineures:
- Mais ces mêmes chiffres nous montrent de fait que même chez les ménages urbains les plus riches, 13,9% des filles sont victimes du mariage subi :
- **cela montre bien que les facteurs socio-économiques ne sont qu'un facteur aggravant et non pas un facteur déclenchant**